

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 30 NOVEMBRE 2024

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGault, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Annie ROSENBLATT, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

M. Claude NAHOUM par Mme Cécile HELLE durant la présentation de la délibération numéro 6  
M. Marc SIMELIERE par M. Sébastien GIORGIS  
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice TOCABENS  
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL  
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Julien DE BENITO  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGault  
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOARD durant la présentation de la délibération n°5  
Mme Christine LAGRANGE par Mme Annie ROSENBLATT

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

M. Jean-Pierre CERVANTES  
M. Mouloud REZOUALI

AR préfecture : 084-218400075-20241130-lmc1X010001b114-DE

Date de télétransmission : 09-12-2024

Date de réception en préfecture : 9 DÉCEMBRE 2024

## 11

**VILLE SOLIDAIRE : Attribution de subvention à la Fondation Frédéric GAILLANNE et au Club du Budo Sports Loisirs.**

**M. PEYRE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

### **1. Subvention à la Fondation Frédéric GAILLANNE**

La ville d'Avignon porte des ambitions fortes autour des valeurs de solidarité, notamment pour les publics les plus fragiles, comme les personnes isolées, les séniors, les personnes vulnérables telles que les personnes en situation de handicap.

Ville labellisée « Ville amie des enfants », nous sommes toujours très sensibles à la cause de l'enfance, qui plus est lorsque cette enfance peut être celle d'enfants porteurs de handicap.

La Fondation Frédéric GAILLANNE a été créée en 2003 à L'Isle sur Sorgue. Son action et son engagement lui ont permis d'être reconnue d'utilité publique en 2014.

La Fondation a pour objet social d'offrir à des jeunes mineurs présentant des handicaps de type sensoriel, moteur ou mental, des chiens guides et autres dispositifs techniques d'aide pour leur donner accès à toutes les dimensions de l'expérience humaine, permettant ainsi à chacun de développer son autonomie, mettre en évidence les valeurs de chaque individu.

L'ensemble des actions conduites par la Fondation œuvrent dans ce but : recherche, accompagnement, collecte de fonds, expérience immersive, stages découvertes, éducation canine pour des chiens guide d'aveugles. En 2023, la Fondation a pu remettre 11 chiens à des enfants.

La Fondation Frédéric GAILLANNE souhaite organiser un dîner gastronomique dans le noir au Palais des Papes, pour 200 personnes. Un événement porteur de sens et solidaire, dans le but de récolter des fonds pour le financement des chiens guides pour enfants non-voyants.

La Fondation sollicite une aide auprès de la ville, afin de couvrir une partie de frais de fonctionnement pour l'organisation de la soirée dont notamment la location de salle du grand

Tinel, la communication, ainsi qu'une location de sono.

Considérant cet événement comme s'inscrivant parfaitement dans nos orientations et nos valeurs, nous souhaitons apporter un soutien à cette Fondation au travers l'attribution d'une subvention de 3500 €.

## **2. Subvention au Club du Budo Sports Loisirs**

Forte de la dynamique impulsée par les Jeux Olympiques de Paris, la Fédération Française de Judo a lancé le projet ambitieux de créer 1000 nouveaux dojos dans toute la France à échéance 2024. La volonté étant que ces nouveaux lieux de pratique soient également des lieux de vie associative où seront proposés de l'accompagnement scolaire et des activités de médiation numérique.

Une partie de l'équipement sportif communal dit "Club des Continents", situé chemin de Lopy à Avignon et répondant aux critères de cet appel à projet, a pu bénéficier de travaux de rénovation d'un montant de 88 410,52 € TTC entièrement pris en charge par l'Agence Nationale du Sport.

Le dojo Cécile NOWAK, ainsi dénommé depuis le Conseil Municipal du 28 septembre 2024, est animé sportivement par le Club du Budo Sports Loisirs, par convention avec la FFJudo, en complément de son investissement dans l'animation sportive au sein des quartiers, depuis plusieurs années, sur le Dojo Roland Montet (Reine Jeanne), Alizé (Sud Rocade) au travers de l'activité du Judo et disciplines associées. Dans le quartier de Monclar, le club propose une découverte et un apprentissage du judo et disciplines associées et de ses valeurs aux jeunes et adolescents du territoire, avec également un axe important sur le développement de la pratique féminine.

Ce nouveau Dojo solidaire ouvert sur la vie du quartier verra aussi la mise en place de soutien scolaire pour les plus jeunes.

Ainsi, la Ville souhaite accorder un soutien exceptionnel au Club du Budo Sports Loisirs à hauteur de 5 000 euros.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001,

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Administration générale, finances et personnel

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** à la Fondation GAILLANNE l'attribution d'une subvention pour un montant de 3500 €;
- **ACCORDE** au Club du Budo Sports Loisirs l'attribution d'une subvention pour un montant de 5000 €;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du budget principal;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document s'y rapportant.

**ADOPTE**



Le Maire  
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance  
Mme Martine CLAVEL

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 9 DÉCEMBRE 2024**  
**ACTE PUBLIE LE 12 DECEMBRE 2024**